



## Commande fournisseur délai non respecté

Par little, le **03/06/2009** à **16:20**

Bonjour, je vous explique la situation, j'ai commandé des quads à un fournisseur depuis février, il s'est fait cambriolé et a subit bcp de perte (je lui ai donné jusqu'a mars pour s'en remettre) . Il me garantie que la commande arrivera en mai par lettre écrite .

En fin de mois de mai il me dit que les quads que j'ai commandé ne sont plus disponible et SOIT j'attend juillet, soit je prend un autre modèle.

Pour le préjudice il me dit qu'il m'offre un quad car depuis février g des crédits a rembourser et je ne suis pas rémunérer.

Je voudrais savoir si je peux récupérer mon quad offert, et si la marchandise n'arrive pas à la date convenu pour la 3ème fois, annuler la commande et demander le remboursement des sommes versés, car j'ai versé un acompte de 6000€ , et il m'a également demandé une grosse somme (+de 10000€)pour faire partir les quads plus vite siot disant.( il s'agit d'arrhes ou d'acompte pour les 10000€)

PS: la première facture ne mentionnait pas de délai de livraison mais le fournisseur nous a dit cela de vive voix.